



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

DEUXIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL DE SECURITE DE L'AVIATION POUR LA REGION AFRIQUE-OCEAN INDIEN (RASG – AFI/2)

(Dakar, Sénégal, 1-2 novembre 2013)

Point 2: Election du Président et des Vice-présidents

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU – PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS DU GROUPE REGIONAL DE SECURITE DE L'AVIATION POUR LA REGION AFRIQUE- OCEAN INDIEN

(Présentée par le Secrétariat)

RESUME

Les changements récents intervenus dans les Administrations de l'Aviation civile de différents Etats membres du RASG-AFI ont affectées certains des membres du Bureau de RASG-AFI. Par conséquent, l'élection d'un nouveau Bureau comprenant un Président et trois Vice-Présidents est nécessaire. Cette note de travail a pour but de présenter le processus d'élection des membres du nouveau bureau consistant en un Président, un 1^{er} et un 2^{ème} Vice-présidents parmi des Représentants désignés des Etats membres du RASG-AFI ; le troisième Vice-président quant à lui sera un Représentant de l'industrie.

REFERENCE(S):

- Rapport Final de la Première réunion du RASG-AFI/1
- Manuel de Procédures du RASG-AFI

Objectif (s) stratégique(s) de l'OACI connexe (s) : Cette Note de travail est relative à l'Objectif Stratégique Sécurité de l'OACI.

1. INTRODUCTION

1.1 Durant la 1ère réunion du RASG-AFI qui s'est tenue à Kampala, Uganda du 26 au 27 Mars 2012, la réunion, après examen, a approuvé la structure organisationnelle et les Termes de Référence (TdR) du Groupe. De plus un Président et trois (3) Vice-Présidents ont été élus tel que le prévoit la structure organisationnelle.

1.2 Il a en outre été décidé que le RASG-AFI serait géré comme suit:

- a) Par un Président élu parmi les Représentants désignés des **Etats Membres** du Groupe, idem pour les 1er et second Vice-président ; le 3^{ème} Vice-président serait issu de l'Industrie ; et
- b) Par les Directeurs Régionaux des Bureaux OACI de l'Afrique de l'Est et Australe et l'Afrique de l'Ouest et du Centre, qui seront alternativement les Secrétaires du RASG-AFI et de APIRG afin d'équilibrer les responsabilités du Secrétariat vis-à-vis de ces deux Groupes. Le Secrétaire sera assisté autant que de besoin par les Experts des deux Bureaux Régionaux et du Siège de l'OACI.

2. DISCUSSION

2.1 Il est rappelé que le Dr. Harold Demuren, alors Directeur Général de la *Nigerian CAA*, a été élu Président du Groupe à l'unanimité lors de la première réunion RASG-AFI. La réunion avait également élu la *South African CAA* et Mr. Aboubekrine Seddigh, Directeur Général de l'Aviation civile de la Mauritanie respectivement 1^{er} et 2^{ème} Vice Président tandis que l'IATA était élue 3^{ème} Vice-président et Représentant de l'industrie. Par suite de circonstances imprévues, des changements intervenus dans des Etats membres ont affecté certains des membres élus du Bureau, justifiant ainsi la nécessité d'élire un nouveau Bureau. Il est également porté à l'attention de la réunion que, dans le but d'assurer la continuité des activités du Groupe et suite à des consultations, Mr. Aboubekrine a assuré les fonctions de Président par Intérim jusqu'à la mise en place d'un Bureau lors de cette réunion.

2.2 Tel que prévu par le Manuel de Procédures du RASG-AFI, sauf cas exceptionnel, le Président et les Vice-Présidents du Groupe prennent fonction à la fin de la réunion au cours de laquelle ils ont été élus et ce pour un mandat d'une durée de deux (2) ans.

2.3 De même, tel que le prévoit le Manuel de Procédures, les Représentants des Etats Membres du RASG-AFI doivent assurer leurs fonctions et responsabilités pour garantir la conduite normale des activités du Groupe. Ces membres doivent participer à toutes les réunions du Groupe afin d'assurer la continuité des activités du Groupe entre chaque réunion.

2.4 En accord avec les Termes de Référence approuvés, le Président du RASG-AFI a notamment pour mission:

- a) De présider les réunions du RASG-AFI;
- b) De maintenir l'attention sur les points de priorité élevée;
- c) De s'assurer que les points à l'ordre du jour contribuent à l'amélioration de la sécurité;
- d) De fournir le leadership pour les projets et les réalisations en cours;
- e) De promouvoir le consensus par les membres du Groupe;
- f) De coordonner de près les activités du RASG-AFI avec le Secrétariat; et
- g) De promouvoir le RASG-AFI et faire du lobbying auprès de donateurs.

3. SUITES A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à élire un nouveau Bureau.